
BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

DU JUSTE PRIX

Le P. Husslein, S. J., écrit sur ce sujet, dans la revue "America", un article dont on ne saurait trop louer l'opportunité.

Le prix excessif qu'atteignent tant de choses nécessaires à l'existence doit nous remettre en mémoire la morale catholique sur le contrat de vente.

Pour le pauvre, surtout, cette cherté de la vie est d'une angoissante et quotidienne application.

Le juste prix, les justes gages, sont comme les deux centres autour desquels gravitent le bien-être économique du monde entier. De la solution de ces deux problèmes dépend principalement la prospérité d'une nation, et il faut admettre que le prix exorbitant, les gages insuffisants sont les plus sérieux périls sociaux et moraux de notre époque. Non pas que de cela seul dérivent d'une manière fatidique le radicalisme et le vice, comme le prétendent certains sociologues non-catholiques, mais parce que cela en est au moins le plus favorable bouillon de culture.

Les principes du "commercialisme" moderne, nous les connaissons bien : arracher de l'acheteur le plus gros bénéfice qu'on en puisse prudemment espérer obtenir ; pour assurer et forcer la demande, éliminer, par tous les moyens, quels qu'ils soient, la concurrence. C'est là la seule loi. Du Décalogue, point n'est question. Se tenir rigoureusement dans les seules limites de la loi civile et ne pas pousser maladroitement les gens à une exaspération dangereuse, telle est la seule norme de prudence commerciale.

Bien différents sont en cela les principes de l'Église. Elle permet un profit qui fasse le commerce florissant et solide, mais en même temps elle veut que ce profit ne nuise pas au bien com-